

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018 COMPTE RENDU</p>
--

Le 26 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 21.04.2018

PRESENTS. M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AIUDI

EXCUSES : M. Franck FOILLERET et M. Alain RATINET

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Plan de financement travaux logement communal
- ❖ Tarifs périscolaires
- ❖ DM N°1
- ❖ Lettre N°4
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire présente les excuses de Mrs Franck Foilleret et Alain Ratinet nos représentants auprès du Syndicat des Eaux.

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 29 mars 2018 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris la délibération suivante :

1- Plan de financement de la réhabilitation du logement communal

Vu la délibération du 22 juin 2017 approuvant le projet de réhabilitation du logement communal.

Considérant l'estimation financière réalisée par le bureau d'étude Caillaud Ingénierie.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel des travaux HT (hors frais d'honoraires) : 105 000 €

Plan Ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes (40%) : 42 000 €

Fonds de Soutien à l'Investissement Local (20%) : 21 000 €

Fonds de concours CA3B (fonds de concours de l'ex Communauté de Communes de la Vallière) sera sollicité sur la base de 10 % de la dépense restante à la charge de la commune (= dépenses TTC du projet – récupération du FCTVA – subventions)

Autofinancement : solde de l'opération, il ne sera pas fait appel à l'emprunt

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le projet et le plan de financement proposé
- **DECIDE** d'inscrire ce projet au budget principal 2018
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de la Préfecture et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

❖ **Dossiers urbanisme :**

◆ **Dossiers d'urbanisme déposés :**

Un Permis de Construire, deux Déclarations Préalables et cinq Certificats d'Urbanisme ont été déposés en mairie :

- **PC 001 321 18 D0001** : Monsieur Alexandre BERTHILLOT (Rue du Revermont)

Garage

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0006** : Monsieur **Matthieu** FAIVRE (Chemin des Rippes)

Modification de façade

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0006** : Monsieur Anthony BATTAGLIA (A la Grillette)

Panneaux solaires

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0008** : Maitre Tandonnet

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente QUEY/FAIVRE

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0009** : Maitre Tandonnet

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente QUEY/FAIVRE

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0010** : Maitre Tandonnet

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente QUEY/FAIVRE

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0011** : Maitre Tandonnet

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente QUEY/FAIVRE

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0012** : Maitre Tandonnet

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente QUEY/FAIVRE

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner** :

Aucune demande d'aliénation n'a été déposée en mairie

❖ **Tarifs périscolaires** :

A la rentrée de septembre, l'école se terminera à 16h15, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs et la durée de la garderie du soir, la garderie se terminera **donc** à 18h45 le soir au lieu de 18h30 actuellement

Monsieur le Maire a présenté les tableaux de suivi des dépenses et recettes pour la cantine et la garderie 2017 ; le déficit de la cantine s'élève à 16 064,15 € (hors charges de chauffage de la salle polyvalente) et celui de la garderie à 7 094,41 €.

Ces chiffres sont très voisins de ceux calculés sur 2016.

❖ **DM N°1** :

Une Décision Modificative avait été **sollicitée** par la trésorerie pour effectuer des régularisations comptables datant de plusieurs années (2011-2013). Après vérification, les écritures comptables de régularisation ne se feront qu'après la remise en ordre de la totalité de l'inventaire de la commune afin de réaliser toutes les régularisations nécessaires.

❖ **Lettre N°4** :

La lettre N°4 sera éditée au cours du mois de mai.

Au sommaire de celle-ci :

- Finances
- Programme investissements 2018 : bâtiments, voirie, etc....
- Affaires scolaires :
 - Rythmes
 - Mouvements de personnel
 - Périscolaire : TAPS et centre de loisirs
 - CA3B et piscine

- Urbanisme : travail de réflexion sur le PLU
- Résultats provisoires du recensement
- Centenaire du 11/11
- Divers :
 - Le PDC et la réglementation
 - Rappels civilité :
 - Animaux : divagation, aboiements, identification
 - Brûlage
 - Bacs OM et TS
 - Vente de bois
 - Cinéma
 - Compteur Linky

Une suggestion a été faite pour insérer dans le prochain bulletin municipal des plans du village avec le nom des rues et des lieux-dits.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission des affaires scolaires/périscolaires :

Mirjam MEGARD sera titularisée au 01/09/2018.

Dominique FORAY bénéficiera d'un contrat de travailleur handicapé à compter du 01/09/2018 pour une durée d'un an puis sera titularisée au 01/09/2019. Dominique FORAY prépare actuellement un VAE pour le CAP Petite Enfance.

Madame Sabrina MARECHAL CALEN a pris son poste à la cantine ce lundi.

Les activités des TAPS seront scindées en 2, pour des cycles d'activités de 5 et 6 semaines jusqu'aux vacances de juillet.

Suite aux décisions du retour à la semaine à 4 jours de la plupart des communes environnantes, le centre de loisirs de Villereversure ouvrira le mercredi matin.

Une demande de dérogation a été déposée en mairie par une famille arrivant à Revonnas et souhaitant laisser leur enfant scolarisé à Ceyzériat, une rencontre sera organisée avec les parents pour évoquer les motivations de cette demande.

Une élève habitant Revonnas et scolarisée à l'ITEP d'Ambronay depuis la rentrée d'avril rencontre des difficultés de transport en raison des horaires et du lieu de ramassage scolaire pour cet établissement. Monsieur le Maire est en contact avec l'ITEP.

◆ Commission voirie/bâtiments :

- Fossés :

La création de fossés en Fortunas, en Borel et aux Martinères a été réalisée.

- *Toit ancienne école :*

Les travaux du toit de l'ancienne école sont terminés, pour un coût de 22 022,05 €HT. Ce montant est conforme au devis.

- *Travaux logement communal :*

Les pièces administratives du marché public ont été reçues et seront transmises à la Voix de l'Ain pour la publication début mai, l'analyse des offres sera faite courant juin pour débiter les travaux en septembre.

- *Ecole :*

Pour les bandeaux de l'école, et l'habillage de boiserie extérieures, deux devis ont été examinés mais d'autres solutions de rénovation de l'existant sont possibles, des propositions supplémentaires seront demandées.

- *Eclairage public :*

Le long de la RD 52 et carrefour de Sénissiat

Deux options techniques ont été proposées par le SIEA, la différence portant sur le type d'ampoule : LED ou lampe sodium haute pression. Le conseil a choisi la solution 13 ampoules LED, plus onéreuse à l'achat mais plus économique en consommation sur la durée et avec un meilleur confort d'éclairage.

- *Matériel :*

L'USR a réalisé un test pour un rouleau de film occultants à la salle polyvalente. L'essai étant satisfaisant, la commune réalisera l'acquisition et l'USR se chargera de l'installation.

Le joint de culasse du tracteur est à changer, suite à la panne du mois dernier.

- ♦ **Commission finances :**

Les organisateurs du banquet des classes du 3 juin, ont fait une demande de subvention. Le budget des subventions étant entièrement attribué, il est décidé de régler une facture de dépense pour un apéritif précédent le repas.

- ♦ **Commission associations/fleurissement :**

Le club des Tamalou a adressé un courrier en réponse à celui de la mairie fait à l'ensemble des associations pour les inciter au respect des salles. Le but du club étant de formuler des doléances vis à vis de problèmes constatés dans la salle qu'il fréquente.

Une réponse lui sera rendue.

Le comité des fêtes a donné son accord pour laisser la gestion des tables et des chaises à la mairie pour les locations mais la vaisselle restera de sa compétence. Le comité financera des guirlandes pour les illuminations de fin d'année.

Pour le fleurissement, la préparation des bacs doit être réalisée ainsi que la commande des fleurs.

❖ Questions diverses :

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 16 avril à 18h, certaines interrogations ont été soulevées à cette occasion.

La réunion de la Conférence Territoriale Sud Revermont s'est déroulée le 23 avril avec comme thèmes abordés :

- DSP transport
- Voirie : changement de la politique communautaire en 2020 avec une harmonisation pour l'ensemble du territoire de CA3B.
- Equipement : la conférence territoriale possède 6 gymnases, 6 terrains de foot et 11 city stades sur son territoire
- Assainissement
- Service aux communes : urbanisme et mutualisation de matériel

La réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Suran Revermont s'est déroulée ce jour avec en sujet abordé la fusion de quatre régies au 01/01/2019 (avec Bresse/Revermont, St Amour, Basse Reyssouze). Les communes devront délibérer sur cette fusion prochainement. La tarification de l'eau va augmenter suite à un avenant signé avec l'entreprise SUEZ.

Le SDIS a informé les communes de la mise à disposition de débitmètres aux CPINI pour la vérification annuelle des bornes incendie.

Suite à un courrier adressé **par le Maire** au Président de CA3B au printemps 2017, une réponse vient d'être apportée concernant la rétrocession des impôts économiques en cas d'une éventuelle implantation d'éoliennes. L'agglomération refuse de déroger à la règle et la rétrocession de toute recette fiscale ;

Le Procureur de la République a répondu au courrier adressé par le Maire le 7 mars concernant l'avancée de la procédure engagée contre la précédente gestion communale, il indique que les investigations sont actuellement toujours en cours.

Monsieur le Maire a rencontré Jean Maineult pour évoquer **deux** points :

- La dissolution de la bibliothèque : une rencontre se tiendra entre les élus de Revonnas et de Ceyzériat pour un éventuel rapprochement des deux bibliothèques.
- Une assurance Dommage Ouvrage pour les travaux de l'école : celle-ci n'a pas été souscrite, un courrier recommandé sera adressé aux assurances des entreprises ayant réalisé les travaux de terrassement et de clôture de l'école au titre de la garantie décennale.

Une rencontre a eu lieu avec Capifrance en charge du dossier pour l'aménagement de la zone 1AUc en limite de Ceyzériat. Les travaux de branchements aux réseaux doivent être effectués avant juillet en raison de l'enrobé qui sera refait sur la RD 52.

Le cabinet Japomme, en charge de la parcelle ZD 198 au sud du chemin du Divozet en zone 1AUa proposera un projet d'aménagement. Une rencontre sera organisée en juin avec le CAUE, les Bâtiments de France et notre Urbaniste Agnès DALLY MARTIN, afin d'examiner ce projet.

Une rencontre a eu lieu le 10 avril avec le Syndicat de la Reyssouze pour étudier le plan de désherbage de la commune. Des procédures sont à mettre en place pour en assurer le suivi qualité.

Les travaux pour l'installation de l'antenne relais FREE Mobile ont débuté cette semaine.

Les différentes ventes de bois réalisées par le biais de l'ONF rapporteront environ 10 000 € sur 2018 et 2019 à la commune (en Charmont, en Filan, aux Devants)

La première réunion du groupe de travail dont la composition reste ouverte pour la préparation du centenaire s'est déroulée le 21 avril. Plusieurs propositions ont été évoquées :

- Diffusion de films
- Exposition
- Cérémonie du 11/11
- Moment musical en salle avant le vin d'honneur

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 31 mai 2018 à 20 heures**